

Témoignage client

Edition de logiciels : innover et recruter grâce aux financements publics de l'innovation

Notre client, une PME spécialisée dans l'édition de logiciels de suivi et d'optimisation de la performance des Centres de Relation Clients, offre aux professionnels une gamme complète d'applications leur permettant d'améliorer les compétences de leurs télé-conseillers et d'offrir une prestation sur mesure à leur clientèle.

Facteur déterminant du succès d'une entreprise, la Gestion de la Relation Clients nécessite des solutions à la pointe de la technologie. De fait, notre client a toujours consacré une part importante de son budget à sa Recherche & Développement et la finançait jusqu'à présent de façon autonome. Le PDG de cette PME a fait appel aux experts fiscaux qui l'ont accompagné lors de la création de ses précédentes entreprises afin d'en savoir plus sur le financement public de l'innovation, son organisation et ses critères d'éligibilité.

Une entreprise éligible aux différents dispositifs publics

La société s'est d'abord tournée vers l'établissement public Oséo Innovation (ex Oséo ANVAR) qui soutient l'innovation technologique des PME en proposant des aides qui couvrent une partie des risques financiers liés à leurs futurs projets de R&D, sous la forme de subventions ou de prêts à taux zéro. Elle a ainsi obtenu une aide à l'innovation, suivie d'une aide pour le recrutement d'un ingénieur développeur.

Notre client a également obtenu le statut de Jeune Entreprise Innovante (JEI). Ce statut lui accorde des avantages fiscaux (exonérations partielles ou totales de l'impôt sur les sociétés) et sociaux (exonérations de certaines charges patronales Urssaf des salariés affectés à la R&D). *« Ces premières aides nous ont permis de nous concentrer sur le développement et l'innovation de notre offre logicielle et ce, malgré la crise qui menaçait à cette époque »* explique le PDG.

En parallèle, cette PME s'est tournée vers le Crédit Impôt Recherche (CIR) afin d'obtenir de nouvelles sources de financement pouvant représenter jusqu'à 50% des dépenses engagées, sous forme de remboursement ou de réduction d'impôt sur les sociétés.

Craignant une démarche lourde et complexe pour sa demande de CIR, le PDG a souhaité être accompagné par un cabinet de conseil de financement public maîtrisant les problématiques relatives à l'innovation. Après avoir rencontré plusieurs acteurs, son choix s'est porté sur Sogedev. *« Nous avons choisi Sogedev car l'expertise du consultant que nous avons rencontré et qui nous suit aujourd'hui nous a totalement convaincu. Au-delà de sa maîtrise des dispositifs de financement public de l'innovation, notre interlocuteur nous a satisfait par sa connaissance du domaine de l'ingénierie logicielle et sa compréhension de nos activités »* explique le dirigeant. Après avoir rencontré les ingénieurs informaticiens de cet éditeur de logiciels et assimilé les activités de R&D de l'éditeur, Sogedev a ainsi pris en charge l'intégralité du dossier comprenant l'analyse de l'éligibilité des travaux réalisés, la rédaction du dossier scientifique de justification, le dépôt et le suivi administratif.

Innovation et recrutement au rendez-vous pour cet éditeur de logiciels

Depuis plusieurs années, l'entreprise bénéficie d'un CIR situé entre 30 et 35 000 €. Cette enveloppe lui permet de réinvestir régulièrement dans sa R&D et de compter sur davantage de ressources. Ce financement public a également participé au recrutement d'un à deux ingénieurs supplémentaires chaque année. *« Au-delà du financement des entreprises, nous devons considérer ces mesures fiscales comme de véritables outils de travail et de pilotage des investissements R&D. Ces dispositifs permettent aux entreprises comme la nôtre d'exister et de pérenniser leur activité. Cela récompense le travail et l'emploi mais aussi l'esprit d'entreprise et l'innovation »* conclut le PDG.